

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 9 MARS 2022

2022-03-09-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 9 mars 2022 à 19 h par conférence vidéo, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Jean-Claude Malenfant	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
Mme Linda Gagnon	mairesse de Saint-Médard
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Philippe Guilbert	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon
Mme Micheline Bérubé	conseillère de Saint-Guy

Sont absents :

M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Amélie Fraser, secrétaire, sont aussi présents.

2022-03-09-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Claude Malenfant, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de M. Roger Joannette
4. Administration
 - 4.1 Discussion sur l'indice des prix à la consommation (IPC)
 - 4.2 Adoption de l'entente de gestion 2022-2024 L'ARTERRE Bas-Saint-Laurent
 - 4.3 Autorisation à ce que la MRC des Basques verse une contribution financière de 27 500 \$ à l'addenda 2022-2023 de l'Entente de services en travail de rue 2018-2021
 - 4.4 Identification du Collectif régional de développement comme fiduciaire – Addenda à l'Entente de services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent 2022-2023
 - 4.5 Autorisation du préfet de la MRC des Basques à signer l'addenda 2022-2023 à l'Entente de services de travail de rue au Bas-Saint-Laurent 2018-2021
 - 4.6 Adoption du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
5. Aménagement, urbanisme et gestion du territoire
 - 5.1 Adjudication du contrat d'asphaltage d'un segment de la Route verte
 - 5.2 Présentation des premiers chapitres du Schéma d'aménagement et de développement
6. Correspondances
 - 6.1 Ministère de la Culture et des Communications : suivi sur la résolution adoptée par la MRC concernant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives
7. Divers
 - 7.1 Cours de code d'éthique et de déontologie
 - 7.2 Intervention cours d'eau avec la MRC
8. Prochaine séance du Conseil le mercredi 23 mars 2022 à 19 h par conférence vidéo
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2022-03-09-3

3. PRÉSENTATION DE M. ROGER JOANNETTE

M. Roger Joannette présente une proposition concernant un projet récréotouristique.

2022-03-09-4

4. ADMINISTRATION

2022-03-09-4.1

4.1 Discussion sur l'indice des prix à la consommation (IPC)

Mesdames Amélie Fraser et Louise-Anne Belzile sortent pour ce point.

Un vote est demandé sur cette proposition :

Résultats

Voix : Pour = 9 Contre = 2
Population : Pour = 91,72 % Contre = 8,28 %

Compte tenu des résultats, la résolution suivante est adoptée.

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif veut maintenir l'équité entre les deux organisations (MRC et CLD) et demeurer compétitif devant la pénurie de main-d'œuvre que nous traversons actuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif doit décider en janvier de chaque année d'indexer la masse salariale selon l'indice des prix à la consommation de la province de Québec, pour l'année en cours selon les données du site Statistique Canada et ils fixent à deux (2) % le minimum de l'indexation;

Voir modification
2022-03-23-3.2

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est majoritairement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accorde l'IPC réel de 3,8 % à l'ensemble du personnel de la MRC, le tout rétroactif au premier janvier, ce qui représentera une augmentation de 1,8 % de plus que l'augmentation statutaire du premier janvier 2022. Cette mesure est valide pour l'année en cours seulement.

ADOPTÉE

2022-03-09-4.2

4.2 Adoption de l'entente de gestion 2022-2024 L'ARTERRE Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de Mme Micheline Bérubé,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, à signer pour et au nom de la MRC des Basques, le protocole d'entente 2022-2024 à intervenir entre les MRC qui font partie du programme de L'ARTERRE.

ADOPTÉE

2022-03-09-4.3

4.3 Autorisation à ce que la MRC des Basques verse une contribution financière de 27 500 \$ à l'addenda 2022-2023 de l'Entente de services en travail de rue 2018-2021

CONSIDÉRANT QUE l'addenda 2021-2022 de l'Entente de services en travail de rue 2018-2021 vient à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée désignant le Collectif régional de développement à titre de fiduciaire de l'Entente de services en travail de rue;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement facturera les MRC et versera aux organismes pivots en travail de rue les sommes octroyées et réclamera une reddition de comptes qui sera partagée aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement réclamera les sommes non dépensées au terme de l'entente;

Pour ces motifs,
Sur une proposition de Mme Linda Gagnon,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques verse la somme de 27 500 \$ au Collectif régional de développement pour l'addenda 2022-2023 à l'Entente sur les services en travail de rue.

ADOPTÉE

2022-03-09-4.4

4.4 Identification du Collectif régional de développement comme fiduciaire – Addenda à l’Entente de services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE l’addenda 2021-2022 à l’Entente de services en travail de rue 2018-2021 vient à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU’un projet d’entente sectorielle en développement social est présentement en construction pour une mise en application au 1^{er} avril 2023;

Pour ces motifs,
Sur une proposition de M. Philippe Guilbert,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques désigne le Collectif régional de développement comme fiduciaire de l’addenda 2022-2023 de l’Entente de services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent 2018-2021.

ADOPTÉE

2022-03-09-4.5

4.5 Autorisation du préfet de la MRC des Basques à signer l’addenda 2022-2023 à l’Entente de services de travail de rue au Bas-Saint-Laurent 2018-2021

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise le préfet, M. Bertin Denis, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, l’addenda 2022-2023 à l’Entente de services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent 2018-2021.

ADOPTÉE

2022-03-09-4.6

4.6 Adoption du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

Sur une proposition de M. Richard Caron,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte les projets numéros 254-1, 312 et 313 analysés à la rencontre du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants tenue le 2 mars 2022.

ADOPTÉE

2022-03-09-5

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2022-03-09-5.1

5.1 Adjudication du contrat d’asphaltage d’un segment de la Route verte

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a reçu une subvention de 70 000 \$ du volet 2 du programme VELOCE de Transport Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a demandé des soumissions sur invitations pour l’asphaltage à 4 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques n’a reçu qu’une seule soumission soit :

Entreprise	Montant
Construction B.M.L.	26 090 \$ (avant taxes)

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à réaménager un tronçon problématique de la piste cyclable dans le secteur de la grève Morency situé dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux visent plus spécifiquement à asphaltier le tronçon qui totalise 256 mètres par 3 mètres de largeur pour faciliter son entretien.

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- accorde le contrat pour le réaménagement d'un tronçon de la Route verte à la seule entreprise qui a déposé une soumission, soit l'entreprise Construction B.M.L. inc. au montant de 26 090 \$ taxes exclues, conformément aux spécifications de l'appel d'offres;
- autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ledit contrat et tout autre document afférent;
- annule la résolution 2021-09-29-5.3.

ADOPTÉE

2022-03-09-5.2 **5.2 Présentation des premiers chapitres du Schéma d'aménagement et de développement**

M. François Loïselle et Mme Louise-Anne Belzile présentent aux maires les premiers chapitres (1 à 4 et le 6) du Schéma d'aménagement et de développement.

2022-03-09-6 **6. CORRESPONDANCE**

2022-03-09-6.1 **6.1 Ministère de la Culture et des Communications : suivi sur la résolution adoptée par la MRC concernant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives**

Pour information, présentation de la lettre reçue du MLCC.

2022-03-09-7 **7. DIVERS**

2022-03-09-7.1 **7.1 Cours d'éthique et de déontologie**

Mme Linda Gagnon mentionne qu'un cours d'éthique et de déontologie aurait lieu soit le 23 avril ou le 9 août 2022 Il reste des places pour ce cours et Mme Gagnon offre ces places aux maires présents. La demande sera également faite aux maires absents.

2022-03-09-7.2 **7.2 Intervention des cours d'eau de la MRC**

M. Jean-Marie Dugas tient à remercier M. Charles Tremblay et l'entrepreneur M. Benoit Leblond pour leur entière collaboration et la rapidité d'exécution concernant une problématique de débordement dans un secteur de chalets de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

2022-03-09-8 **8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL LE MERCREDI 23 MARS 2022 À 19 H PAR CONFÉRENCE VIDÉO**

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 23 mars 2022 à 19 h par conférence vidéo.

2022-03-09-9 **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Claude Malenfant de lever la séance à 21 h 20.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.